verificar 480

CIDAC
Centro de Docum TL 2385

DISCOURS DE J. GAMA

DEVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Par la résolution 37/30 de 1982 cette Assemblée a confié au Secrétaire Général un mandat pour essayer de rencontrer une solution globale du problème de Timor. Nous avons apporté dès le commencement tout notre appui aux diligences du Secrétaire Général. Le résultat des efforts réalisés peut se voir dans le dernier rapport intercalaire (document A/40/622) qui vient d'être publié, dans lequel sont relatées de façon detaillée les conversations de fond (substantif talks) qui se sont réalisées à partir de Novembre 1984 au long de cette année, à New York, entre le Secrétaire Général et son représentant, et aussi ceux de l'Indonésie et du Portugal.

Y ont été discutées des questions humanitaires, religieuses et culturelles et un pas a été fait pour la résolution de sujets d'intérêt individuel comme le repatriement d'anciens fonctionnaires publics.

Ont mérité une attention spéciale la liberté religieuse des populations, le préservation de l'héritage culturel du peuple timorais et les conditions économiques et sociales. Nous avons insisté pour notre part, et continuerons à insister, sur le respect des droits de l'homme dans le territoire car nous sommes loin encore d'une clarification qui vienne à l'encontre de toutes nos preocupations.

On célèbre cette année les 40 ans d'existence des Nations Unies et l'on a commémoré le 25 ème. anniversaire de la Déclaration sur la Décolonisation. Le territoire de Timor-Est figure dans la liste des territoires non-autonomes. Pour nous le respect du principe de l'auto-détermination des peuples est fondamental et c'est là la question centrale du problème de Timor. L'exercise du doit à l'auto-détermination ne s'est pas encore concretisé pour le peuple de Timor-Est. Et dans un processus d'auto-détermination, dans lequel le peuple du territoire est le sujet principal, il ne peut être ignoré lorsque l'on décide sur son destin.

Nous pouvons considérer importants les résultats déjà obtenus dans les conversations actuelles, l'ensemble des questions traitées est ample, et nous ne pouvons pas que réaffirmer notre appui à l'actuation du Secrétaire Général dans l'exercice de son mandat.

Nous avons défini à plusieurs reprises les objectifs que nous nous proposons: la recherche d'une solution digne qui permette le respect de l'identité religieuse et culturelle du peuple timorais et la satisfaction de ses aspirations légitimes, l'amélioration de la situation humanitaire, et aussi le respect de son droit à l'auto-détermination. Nous maintenons notre disposition à la consertation sans laquelle les différents internationaux ne peuvent se résoudre. Nous espérons que quelques résultats favorables déjà obtenus et le dépassement des dificultés rencontrées nous amèneront à continuer dans les chemins que nous jugeons être le seul possible, et que - comme dit le Secrétaire Général dans son rapport, l'atmosphère constructive actuelle des conversations nous permettra de passer à la phase suivante dans laquelle d'autres questions devront être abordées, dans la recherche de "une solution juste, globale et internationalement acceptable".

New York, 23 Septembre 1985